

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 25 AVRIL 2026

## TCHERNOBYL, 40 ANS APRÈS... ET BUGEY ?

L'accident survenu à la centrale nucléaire de **Tchernobyl, le 26 avril 1986** est, à juste titre, considéré comme l'une des plus grandes catastrophes d'origine humaine. Deux explosions et l'incendie qui s'en est suivi, ont entraîné le rejet d'au moins **200 types différents de radionucléides dans l'atmosphère**. La pollution a été d'envergure planétaire. **Le césium-137 à lui seul a contaminé plus de vingt pays européens (pollution toujours présente aujourd'hui, dans certaines zones en France)**.

À l'occasion des « **40 ans de Tchernobyl** », SDN Bugey, dans le cadre d'une grande action avec la coordination nationale antinucléaire, mène une opération « **ZONE À ÉVACUER EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE MAJEUR** » sur plusieurs communes, de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, ce samedi 25 avril.

**Cette opération est menée conjointement par d'autres groupes militants, aux alentours de plusieurs sites nucléaires, sur tout le territoire national.**

Localement, les communes concernées par cette action sont :

- Dans **l'Ain** : Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux et dans un second temps, Saint-Vulbas.
- Dans **l'Isère** : Crémieu/Villemoirieu.
- Dans **le Rhône** : Meyzieu.

Par cette opération, il s'agit de sensibiliser et d'informer la population locale sur la notion de **PPI** (Périmètre Particulier d'Intervention – ou périmètre de sécurité autour de la centrale du Bugey), puisque ces communes (et bien d'autres) se situent bien dans ce périmètre des 20 km.

Les habitants de ces communes ne savent pas forcément à quelle distance réelle de la centrale, ils résident. Et surtout ils ne savent peut-être pas qu'ils habitent dans une zone à hauts risques.

Et en cas d'accident nucléaire majeur, certains ignorent qu'ils devront soit se confiner, et prendre des comprimés d'iode, soit quitter leur logement du jour au lendemain si la situation devait empirer...



Logements dont la perte ne sera pas prise en charge par les assurances.

Le 29 avril 1986 (soit trois jours après le début de la catastrophe), les 116 000 habitants de la ville de **Pripyat** (ville fantôme depuis l'explosion de la centrale) en Ukraine ont été « évacués »...

Si le pire advenait à la centrale du Bugey, nous serions, nous-aussi, obligés de tout quitter, avec aucune garantie de pouvoir revenir chez nous un jour, dans des conditions « normales » et sûres...

Même si des mesures de contrôle sont exercées en France (avec l'**ASNR\***), rien ne nous prémunit de vivre une situation analogue. Avec des conséquences sur cette région fortement peuplée sans doute encore plus dramatiques, du fait de la proximité de l'agglomération lyonnaise.

Concrètement, durant cette matinée du samedi 25 avril, des pancartes « associées » au panneau d'entrée de chaque ville visée, sont installées sur les accès de chaque commune retenue.

Et le message que les automobilistes découvriront, constitue une **information qui devrait être pérenne** et présente dans toutes les communes autour de la centrale. C'est d'ailleurs notre demande officielle qui a été faite au premier ministre\*\*.

**Il est ainsi essentiel de rappeler que la population française, elle-aussi, n'est absolument pas à l'abri d'un accident grave. Le nucléaire « sûr » n'existe pas. Même dans notre pays, contrairement à ce qui est très souvent répété. De l'aveu même d'un ancien représentant de l'ASNR (Pierre-Franck Chevet), « malgré les contrôles rigoureux et fréquents des installations nucléaires, on ne peut pas complètement exclure la possibilité d'un accident grave en France, dans les années à venir ».**

Avec cette politique énergétique qui met autant en avant le nucléaire, il est difficile de ne pas être préoccupé et inquiet par l'avenir.

**Il est plus que jamais urgent de « sortir du nucléaire » et de faire le choix des énergies renouvelables, de manière pleine et significative.**

Pour SDN Bugey, Jean-Pierre Collet - **06 81 09 75 87**



\* **ASNR** : Autorité de Sûreté du Nucléaire et de Radioprotection (issue de la fusion de l'ASN et de l'IRSN). L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France. Elle exerce également les missions de recherche, d'expertise, de formation et d'information des publics dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

\*\* **Lettre envoyée au premier ministre**

Monsieur le Premier Ministre,

le 4 avril 2026

*Par la présente nous vous demandons l'application stricte de la loi en ce qui concerne l'information destinée aux habitants des communes situées dans une zone d'évacuation en cas d'accident nucléaire majeur.*

*Cette loi « information des populations soumises aux risques majeurs » stipule clairement les moyens devant être mis en place, parmi lesquels, dans un zonage défini, « des repères répartis sur l'ensemble du territoire de la commune ».*

*Vous n'ignorez pas qu'il est admis globalement par les pouvoirs publics que nous ne sommes pas à l'abri d'un accident nucléaire majeur, malgré les précautions prises, le risque zéro n'existant pas. Nous demandons donc qu'à l'entrée de chaque commune située dans une zone d'évacuation en cas d'accident nucléaire majeur, autour de la centrale nucléaire de Bugey, soit installé un panneau signalant :*

**ZONE À ÉVACUER EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE MAJEUR**

*Ce panneau serait accolé au traditionnel panneau triangulaire signalant un danger - ou près des panneaux signalant l'entrée des communes concernées.*

*Espérant une réponse positive dans les meilleurs délais, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

*La coordination nationale antinucléaire*